

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ENV 013-5412/19/BM

#### ■ **Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Équipements, Fonds d'acquisitions foncières, Etudes pré-opérationnelles et Travaux d'extension de réseau SCP pour des projets économiques agricoles"**

**MET 19/9841/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la conduite de la politique agricole métropolitaine, la Direction de l'Agriculture est amenée à conduire des études, des travaux, des achats d'équipements, des opérations d'accompagnement de structures publiques dans le champ de l'hydraulique agricole, mais aussi dans celui de la faisabilité des projets agricoles sur le plan opérationnel et économique.

L'opération d'investissement n° 2019004000 « Etudes pré-opérationnelles, Travaux d'extension de réseau hydraulique, d'achat d'équipements et d'accompagnement de structures publiques pour des projets économiques agricoles » d'un montant de 1 150 000 euros TTC inscrite au budget métropolitain enregistrée dans l'autorisation de programme 190231BP du programme 23 « Agriculture, forêts et paysages », de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

Signé le 28 Février 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 mars 2019

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 1 150 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2019004000 Etudes pré-opérationnelles, Travaux d'extension de réseau hydraulique, d'achat d'équipements et d'accompagnement de structures publiques pour des projets économiques agricoles pour un montant de 1 150 000 euros T.T.C rattachée au programme 23 « Agriculture, forêts et paysages », Code AP 190231BP.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget métropolitain. L'échéancier prévisionnel des Crédits s'est établi comme suit :

CP 2019 : 665 000 euros T.T.C

CP 2020 : 485 000 euros T.T.C

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Agriculture

Christian BURLE

Signé le 28 Février 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 mars 2019